

Les Cahiers de droit

Livres reçus



Volume 27, numéro 4, 1986

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/042788ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/042788ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(1986). Livres reçus. *Les Cahiers de droit*, 27(4), 1003–1004.

<https://doi.org/10.7202/042788ar>

Livres reçus

- Righting the Balance : Canada's New Equality Rights**, sous la direction de Lynn Smith, Gisèle Côté-Harper, Robin Elliot et Magda Seydegart, Vancouver, The Canadian Human Rights Reporter, 1986, 426 p., ISBN 0-9692385-0-8.
- Discussion sur la licence obligatoire de reproduction mécanique**, par Sylvi Plante, Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1986, 25 p., ISBN 2-550-16342-7.
- Service gouvernemental de la propriété intellectuelle et du statut de l'artiste**, Bulletin d'information vol. 5, n° 3, en collaboration, Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1986, 62 p., ISSN 0825-947X.
- Précis du droit de la vente et du louage**, par Thérèse Rousseau-Houle, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1986, 471 p., ISBN 2-76-37-7104-1.
- La structure de Capital-Actions et sa version passe-partout**, par Gilles Thibault, Montréal, Centre de Recherches et d'Analyses sur les Corporations Limitée, 1985, 344 p., ISBN 2-9800548-0-1.
- The Prediction of Criminal Behaviour**, par Thomas Gabor, Toronto, University of Toronto Press, 1986, 119 p., ISBN 0 8020 5691 1.
- Notions et techniques de preuve civile**, par Henri Kélada, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1986, 410 p., ISBN 2-89127-054-1.
- L'administration de la preuve**, par Léo Ducharme, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée (coll. bleue), 1986, 264 p., ISBN 2-89127-052-5.
- Des Obligations — Contrat et Responsabilité**, par Maurice Tancelin, édition revue et corrigée, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1986, 670 p., ISBN 2-89127-055-X.
- Théorie générale du domaine privé**, par Jean Goulet, Ann Robinson, Danielle Shelton, François Marchand, 2^e édition révisée, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1986, 340 p., ISBN 2-89266-019-X, 35 \$.
- The Case of Valentine Shortis; A True Story of Crime and Politics in Canada**, par Martin L. Friedland, Toronto, University of Toronto Press, 1986, 324 p., ISBN 0-8020-2606-0, 24,95 \$ (cartonné).
- Justice Beyond Orwell**, sous la direction de Rosalie S. Abella et Melvin L. Rothman, Montréal, Les Éditions Yvon Blais inc., 1985, 516 p., ISBN 2-89073-554-0.
- Actes du 1^{er} Colloque sur l'arbitrage commercial international**, sous la direction de Nabil Antaki et Alain Prujiner, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1986, 471 p., ISBN 2-89127-047-9.
- La preuve civile**, Législation, Jurisprudence et Doctrine, par Henri Kélada, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée (Alter Ego), 1986, 235 p., ISBN 2-89127-045-2.
- La comptabilité et le droit des compagnies**, par Michelle Boivin et Michel Coderre, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée et Martel Ltée, 1986, 290 p., ISBN 2-89127-048-7.
- Précis de la preuve**, par Léo Ducharme, 3^e édition, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée (coll. bleue), 1986, 317 p., ISBN 2-89127-053-3.

- Le droit et l'administration des affaires dans les provinces canadiennes de common law**, par J.E. Smith et D.A. Soberman, 4^e édition, Montréal, Les Éditions Yvon Blais inc., 1986, 836 p., ISBN 2-89073-591-5, 36,95 \$ (souple).
- Appearing for the Crown**, par Philip C. Stenning, Montréal, Brown Legal Publications inc., 1986, 426 p., ISBN 2-89073-558-3, 29,95 \$ (souple), 39,95 \$ (cartonné).
- « **La prédiction de la carrière criminelle** », *Criminologie*, vol. XIX, n^o 2, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1986, 115 p., ISSN 0316-0041, ISBN 2-7606-0757-7, 7,50 \$.

Les volumes proposés peuvent être consultés au secrétariat des *Cahiers de Droit*, bureau 7133 (Pavillon Charles-De Koninck).

Si la recension de l'un d'eux vous intéresse, veuillez en informer Christiane Truchon au numéro de téléphone 656-5253.

Nous vous rappelons que vous disposez d'un délai de six mois pour remettre votre recension.

Le livre recensé demeure la propriété de la personne qui en a fait la recension.